Initiative ART

PNUD Gabon

PROGRAMME ART GOLD GABON
Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement

PROVINCE DE L'OGOOUE MARITIME
Document de Marketing

Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement
En partenariat avec les agences du Système des Nations Unies
PNUD, UNESCO, UNIFEM, UNICEF, OMS, UNITAR, UNOPS

PRÉFACE

Bien que disposant d'énormes potentialités économiques, le Gabon connaît des problèmes de développement souvent identiques à ceux des pays à faibles revenus. Pour relever les défis auxquels il fait face, le gouvernement gabonais a adopté en 2005 une stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté dont la mise en œuvre permettra, entre autres, de réaliser les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

A cet élément contextuel, s'ajoute le Projet de Société du Président de la République, Omar BONGO ONDIMBA, intitulé « Mon Projet, les Actes pour le Gabon » pour lequel il a été réélu à la Magistrature Suprême en 2005 pour un mandat de sept ans et dont l'objectif est d'intensifier les actions visant à faire reculer la précarité et accroître le mieux-être des Gabonais.

Ces documents nationaux de référence mettent clairement en relief les priorités de développement du pays dont les stratégies se fondent essentiellement sur les deux axes suivants : un modèle de démocratie participative et la réduction de la pauvreté de 50 pour cent ou plus à l'horizon 2015.

En vue d'appuyer le Gouvernement dans ses efforts de lutte contre la pauvreté, le PNUD a proposé, entre autres, l'élaboration et la mise en œuvre d'un Programme d'Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement du Gabon, intitulé ART GOLD Gabon, placé sous la tutelle du Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement.

Ce programme qui s'inscrit dans le cadre de l'initiative de coopération internationale naît d'une collaboration entre le PNUD (Programme des Nations Unies pour le Developement), l'UNESCO (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), l'UNIFEM (Fonds de développment des Nations Unies pour la Femme) et l'UNOPS (Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets), a pour but essentiel, la réduction de la pauvreté à travers la promotion du développement intégré des provinces, départements et villes du Gabon dans les domaines de la planification des politiques, le renforcement des capacités et l'appui au développement local dans les zones d'intervention.

Dans la phase de mise en œuvre, des documents de marketing provincial ont été élaborés afin de promouvoir le potentiel des provinces et guider les interventions de tous les acteurs en matière de développement socio-économique.

La démarche méthodologique appliquée pour l'élaboration de ces documents est celle proposée par ART International. Il s'agit d'un processus participatif associant tous les acteurs impliqués dans le développement socio-économique des zones d'intervention du Programme dans sa première phase.

Pour les réaliser, des ateliers de planification réunissant chacun une cinquantaine de participants ont eu lieu au mois d'avril 2007 dans les trois provinces bénéficiaires à savoir : l'Estuaire, le Haut-Ogooué et l'Ogooué-Maritime. Au cours de ceux-ci, il s'est agit de mettre en relief les contraintes et les potentialités de chaque province à travers les six groupes thématiques suivants :

1. Développement économique local ;
2. Education et formation ;
3. Santé ;
4. Environnement ;
5. Culture ;
6. Groupes vulnérables.

Le document de marketing constitue donc un outil important pour l'élaboration et la mise en œuvre « des plans de développement local », cadre dans lequel devront évoluer les structures tant nationales qu'internationales impliquées dans le développement de façon à intégrer toutes les composantes du milieu.

Au regard de la qualité et de l'importance de ces documents, le Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement adresse ses félicitations et encouragements aux cadres des ministères impliqués, aux acteurs locaux et nationaux pour leur contribution à l'effort de réalisation de ces documents.

Le Ministre de la Planification et de la Programmation du Développement

Richard –Auguste ONOUVIET

RÉPUBLIQUE GABONAISE

PROVINCE DE L'OGOOUE-MARITIME

SOMMAIRE

I. La présentation de la province de l'Ogooué-Maritime 6

II. Les instances de gouvernance de la province 11

III. Le développement économique local 14

IV. La santé et le bien être social 20

V. L'éducation 26

VI. L'environnement 33

VII. La culture 38

VIII. Les groupes vulnérables et le genre 41

IX. Le profil général du pays 45

X. Les indicateurs clés 47

XI. La liste des sigles et abréviations 48

CARTE DÉTAILLÉE
PROVINCE DE L'OGOOUÉ-MARITIME

I. LA PRESENTATION DE LA PROVINCE DE L'OGOOUÉ-MARITIME

Avec 22 890 km², la province de l'Ogooué-Maritime représente 8,6% du territoire national. Elle est délimitée sur sa façade Ouest par l'océan atlantique, tandis que du Nord Est au Sud, elle est entourée successivement par les provinces de l'Estuaire, du Moyen-Ogooué, de la Ngounié et de la Nyanga.

1. Le climat

L'Ogooué-Maritime est située dans la zone climatique de régime équatorial chaud et humide. Deux saisons bien marquées caractérisent la région. Il s'agit de :

- une saison pluvieuse d'octobre à mai avec un léger fléchissement en janvier ;
- une saison sèche de juin à la mi-septembre.

Les températures moyennes annuelles oscillent autour de 26,5°C.

2. Le relief

La province de l'Ogooué-Maritime est constituée d'une partie de la plaine côtière basse et assez plate qui a une largeur variant entre 30 et 200 km, comprenant notamment le delta intérieur et le delta maritime de l'Ogooué. Au Nord, dans la réserve de Wonga-Wongué l'altitude s'élève pour atteindre 250 m. A l'Est, le mont Igoumbi (820 m), à la limite de la province de la Ngounié, partage les eaux ; au sud vers la lagune Ndogo et à l'ouest vers le Fernan Vaz. Enfin au sud, les monts Doudou séparent le bassin Rembo Ndogo du bassin versant alimentant le lac Mandjé. La partie côtière se caractérise par une topographie calme culminant entre 40 et 100 m. Il est cependant rare de trouver des superficies importantes qui aient moins de 3 à 5% de pente.

3. La végétation et les sols

Sur presque toute son étendue géographique, la forêt du Gabon est dense, humide et sempervirente de basse et moyenne altitude. La forêt sempervirente du bassin sédimentaire est la plus anciennement connue et exploitée.
On distingue deux formations ligneuses dominantes :

- type littoral à Ozouga, Angoa et Oken. L'Ozouga est l'unique représentant africain du genre « sacoglottis » qui prend toute son expansion en Amérique tropicale. Cette forêt littorale peut donc être considérée comme une formation relique, survivance contemporaine d'un monde végétal ancestral ;
- type à Okoumé, Alep et Ozigo. Le passage de ce type au précédent se fait par l'intermédiaire d'une forêt mixte. La forêt à Okoumé-Alep-Ozigo est nettement plus dense que celle à Ozouga.

Forêt inondée et marécageuse, deux types sont en présence :

- les forêts inondées et marécageuses sans Raphias et sempervirentes. Elles possèdent un fond floristique original : le Bahia qui est de loin l'espèce la plus abondante, l'Aloma-Ossui et l'Ebiara ;

- les forêts marécageuses qui regroupent toutes les Raphiales, espèces qui jouent un rôle important dans les activités rurales.

La mangrove, formation côtière amphibie domaine des palétuviers, n'est représentée dans l'Ogooué Maritime que sporadiquement autour du Cap Lopez et du Delta de l'Ogooué.

4. Le réseau hydrographique

En dehors de la zone lagunaire et marécageuse, la côte du Cap Lopez à la Nyanga est plate et rectiligne. Une simple bande de sable sépare le système fluvial et lacustre de la mer. C'est une succession de lagunes entrouvertes sur la mer. C'est du nord au sud le système de l'Ogooué, de son delta et de ses lacs, de la lagune Fernan Vaz qui lui est reliée par trois bras, les rivières Adelwé, Agoulé et Poulounié. Le Rembo Nkomi qui descend des montagnes bordant à l'Est la plaine de la Ngounié, alimente le Fernan Vaz. Vient ensuite la lagune Iguéla ouverte sur la mer à la Pointe Sainte Catherine. A la hauteur de Sette Cama, la lagune Ndogo s'étire sur plus de 40 km. Le lac Mandjé, ceint de marécages, à quelques kilomètres de la Nyanga termine cette succession de lagunes.

5. La division politico-administrative

Au plan administratif, la province est divisée en trois départements et huit cantons.
Son chef-lieu de province est Port-Gentil, pour une population estimée à 82.200 habitants en 1993. Port-Gentil compte aujourd'hui plus de 100.000 habitants dont un tiers d'expatriés de diverses nationalités. C'est une ville assez cosmopolite dans laquelle se côtoient toutes les ethnies du Gabon. Elle est à environ 200 kilomètres, par avion, de Libreville, la capitale du pays.

TABLEAU N°1 : Découpage administratif de l'Ogooué-Maritime

NOMS DES DÉPARTEMENTS	COMMUNES ET CHEF-LIEU	NOMS DES CANTONS
1. Bendjé	Port-Gentil	Océan - Ogooué Lac Anengué
2. Etimboué	Omboué	Lagune nkomi Orembo-nkomi Lagune-ngowe
3. Ndougou	Gamba	Lagune-ndougou Rembo-bongo Basse-nyanga

Source: *CGAT*

6. La population

La province de l'Ogooué Maritime a une population estimée à 97 913 habitants dont 41% de moins de 15 ans. Avec une densité de 4,3 habitants/Km2, la population de la province se concentre dans les trois principales villes : Port Gentil, Omboué et Gamba.

A l'exception du département d'Etimboué, dont la population est majoritairement rurale (79%), le reste de la province est essentiellement urbain. Avec 79 225 habitants, la ville de Port Gentil accueille 95% des habitants du département de Bendjè et 81% de l'ensemble de la Province. L'espace rural est par conséquent inhabité.

La population de la province est constituée par les groupes ethniques autochtones suivantes :

- Les **Myènè** présents dans les départements d'Etimboué et de Bendjè ;
- Les **Vili,** les **Loumbou** dans le département de Ndougou ;
- Les **Ngowé** dans l'Etimboué.

En plus de ceux là, on retrouve également installés dans toute la province les **Fangs**, mais aussi le Groupe **Mériè**, qui est le plus nombreux et constitué par les **Punu,** les **Eschira,** les **Varama** (les **Ngowé** également), et les **Sango**.
Cependant, la province a connu ces dernières décennies une forte croissance liée au dynamisme de l'activité économique entraîné par le pétrole.

7. Principales institutions publiques, privées et communautaires

Après l'Estuaire, la province de l'Ogooué-Maritime est celle qui offre le plus facilement un accès aux différents services publics et privés. Il en découle le constat selon lequel même si les différentes administrations représentées dans la province ne varient pas beaucoup avec celles qui se retrouvent par ailleurs, les équipes de travail affectées sont souvent beaucoup plus nombreuses. Comme dans les autres provinces, le Gouverneur est la plus haute autorité administrative et politique. Les administrations suivantes sont toutes représentées dans le Haut-Ogooué :

- Ministère des Affaires Sociales ;
- Ministère de l'Agriculture ;
- Ministère de la Communication ;
- Ministère de la Défense Nationale ;
- Ministère de l'Education Nationale ;
- Ministère de l'Economie Forestière ;
- Ministère des Finances ;
- Ministère de la Fonction Publique ;
- Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat;
- Ministère de l'Intérieur ;
- Ministère de la Jeunesse et des Sports ;
- Ministère de la Justice ;
- Ministère de la Santé ;
- Ministère du Travail ;
- Ministère des Travaux Publics ;
- Ministère du Commerce ;
- Ministère de l'Aménagement du Territoire et de la Décentralisation ;
- Ministère des Transports ;
- Ministère de la Formation Professionnelle ;
- Ministère de la Famille ;
- Ministère de la Culture et des Arts ;
- Ministère du Tourisme ;
- Ministère de la Marine Marchande.

Le niveau de représentation des ministères dans les provinces varie tout de même selon les zones. En effet, on observe que les délégations provinciales des Ministères sont dirigées par des personnes de rang de chef de service dans certains cas, alors que pour d'autres ce sont des directeurs.

Lorsque l'on quitte le chef lieu de province pour se rendre dans les départements, la nature des services change, soit parce que le Ministère n'a pas de démembrements dans le département ou tout simplement parce que la position hiérarchique du représentant est encore plus faible. Il peut s'observer par exemple en ce qui concerne l'éducation nationale que le principal responsable de la province reste l'Inspecteur Délégué d'Académie et dans les départements ses représentants sont tout simplement les responsables d'établissements scolaires (conseillers pédagogiques, proviseurs de lycées et collèges). Cette situation rend plus difficile la résolution de certains problèmes du fait de l'éloignement par rapport au centre de prise de décision. Cette difficulté est accentuée par les importants problèmes de communication qui caractérisent la province.

La non représentation, dans l'Ogooué-Maritime, du Ministère de la Planification et de la Programmation du Développement apparaît ici également comme un manquement.

En ce qui concerne la sphère privée, on observe une forte concentration des activités à Port-Gentil qui coïncide avec la forte concentration de population de cette ville. En effet, la ville de Port-Gentil qui est par ailleurs baptisée « capitale économique », accueille en 2003, 82% de la population de la province alors qu'elle correspond à moins de 2% de la superficie. En dehors de Port-Gentil, il apparaît évident que la ville de Gamba constitue le second pôle d'attraction à cause essentiellement de l'activité pétrolière.

Au niveau de la coopération décentralisée, on relève que plusieurs communes de la province ont des jumelages avec certaines villes européennes, notamment de France. Il s'agit particulièrement des partenariats suivants :

- commune de Port-Gentil, départements d'Etimboué et de Ndougou avec la Seine Saint-Denis (France) ;
- commune de Port-Gentil avec la ville de Toire.

Des négociations pour étendre la coopération décentralisée à d'autres partenaires sont en cours. La ville de WING ZU en Chine en fait partie, de même qu'au niveau intérieur, une action est en cours en vue de l'établissement de meilleurs rapports entre Port-Gentil et les administrations locales d'Omboué et de Mandji.

En ce qui concerne la coopération avec les partenaires au développement, la commune de Port-Gentil ainsi que les départements de la province ont obtenu des appuis divers. On peut citer :

- l'aide pour l'assainissement de la commune de Port-Gentil sur la base d'un appui de l'association internationale des Maires Francophones (AIMF) ;
- la construction d'un centre artisanal de pêche à Port-Gentil à partir d'un don japonais ;
- l'élaboration du plan de développement local de Port-Gentil et de son hinterland sous l'appui technique et financier des partenaires que sont : UNITAR, PDM et Total Gabon ;
- la création d'une radio communautaire à Omboué grâce à l'appui de l'Unicef;

- l'appui au développement du tourisme dans le département de Ndougou par le biais d'un financement Union Européenne;
- la lutte contre le braconnage et l'usage de matériels de pêche interdits avec le soutien du WWF.

Sur le plan associatif, les ONG sont relativement jeunes et faiblement structurées. Ces insuffisances jouent beaucoup sur le faible développement de la dynamique communautaire. La constitution des réseaux pour raffermir les travaux des associations est très timide. Les associations identifiées dans la province interviennent le plus souvent dans le domaine de l'agriculture et de la pêche, ainsi que de la transformation de leurs produits caractéristiques. En outre, une autre des caractéristiques des ONG existantes est qu'elles sont à dominance féminines et la pratique des tontines y est courante.

TABLEAU N°2 : Indicateurs significatifs de l'Ogooué-Maritime comparés à ceux du pays

INDICATEURS	PROVINCE	NATIONAL
1. TOTAL DE PERSONNES	97 913	1 014 976
2. HABITANTS PAR FOYER	4,8	5,2
3. POPULATION DE MOINS DE 15 ANS (%)	41,0	41,2
4. TOTAL HOMMES EN %	50,3	49,3
5. TOTAL FEMMES EN %	49,7	50,7
6. POPULATION DE 10 ANS ET PLUS	69 043	716 015
7. HOMMES DE 10 ANS ET PLUS	34 969	350 897
8. FEMMES DE 10 ANS ET PLUS	34 074	365 118
9. POPULATION ACTIVE ÉCONOMIQUEMENT	29 139	308 322
10. TOTAL DE LA POPULATION ACTIVE	36 727	375 944
11. TAUX DE CHÔMAGE	20,7%	18,0%
12. TOTAL D'ANALPHABÈTES DE 15 ANS ET PLUS	11 466	166 538
13. SCOLARITÉ MOYENNE (%)	90,1	90,0
14. REVENU *PER CAPITA* MENSUEL ($)	1844,6	384,7
15. STRUCTURE DE L'EMPLOI PAR SECTEUR (%)		
• Primaire	23,0	41,6
• Secondaire	24,7	11,5
• Tertiaire	52,3	46,9
16. LIGNE DE PAUVRETÉ(*)	707 587	429 336
17. INCIDENCE DE LA PAUVRETÉ (%)	43,6	32,7
19 FOYERS NON PAUVRES (%)	56,4	67,3
18. CHEFS DE FOYER MASCULINS	15 641	150 915
19. CHEFS DE FOYER FÉMININS	4 661	44 152

Sources: RGPH 1993, EGEP 2005, Estimations du consultant
(*) *Ligne de pauvreté de Port-Gentil*

I. LES INSTANCES DE GOUVERNANCE

Les instances de gouvernance de la province

Conformément à la loi 12/75 du 18 décembre 1975, le territoire de la République Gabonaise est divisé en provinces, départements et districts. L'administration représentée par les services de l'Etat, s'exerce sur le territoire national par les unités administratives territoriales. A la tête de ces unités administratives sont placés des fonctionnaires de l'Etat, prenant respectivement les titres de gouverneur, préfet et sous-préfet.

La province est l'unité administrative délimitée dans le territoire et désignée par un nom. Dans l'ordre hiérarchique, on distingue les instances de gouvernance de la province :

- le cabinet du gouverneur
- le cabinet du Secrétaire général de province
- les Services provinciaux de l'Etat
- les unités administratives départementales

Le chef-lieu de province est situé généralement dans la ville la plus importante de la province. C'est le lieu de résidence du gouverneur. Il est nommé en conseil des ministres. Ses attributions sont définies par le décret 00724/PR/MI du 29 juillet 1998. Le cabinet du gouverneur est la cellule de direction, de centralisation, d'information, de diffusion et de contrôle des services provinciaux et des unités administratives départementales composant la province à l'exception des services judiciaires.

Le département est une subdivision administrative et géographique de la province. Il est dirigé par un préfet; l'administration départementale se compose du cabinet du préfet, d'un secrétariat général, des services départementaux de l'Etat et des districts.

Le district est une subdivision administrative et géographique du département. Il comprend le bureau du sous-préfet, les cantons et les villages.

Le canton est une subdivision du district et regroupe un certain nombre de villages. Le chef de canton est installé par le gouverneur de province par arrêté sur proposition du préfet. Dans chaque canton siège un comité consultatif regroupant les chefs de village placés sous la tutelle d'un chef de centre de regroupement de villages.

Le village est la cellule administrative de base. Il est dirigé par un chef de village, choisi par les habitants du village même et installé dans ses fonctions par le préfet.

L'ORGANIGRAMME DE LA PROVINCE

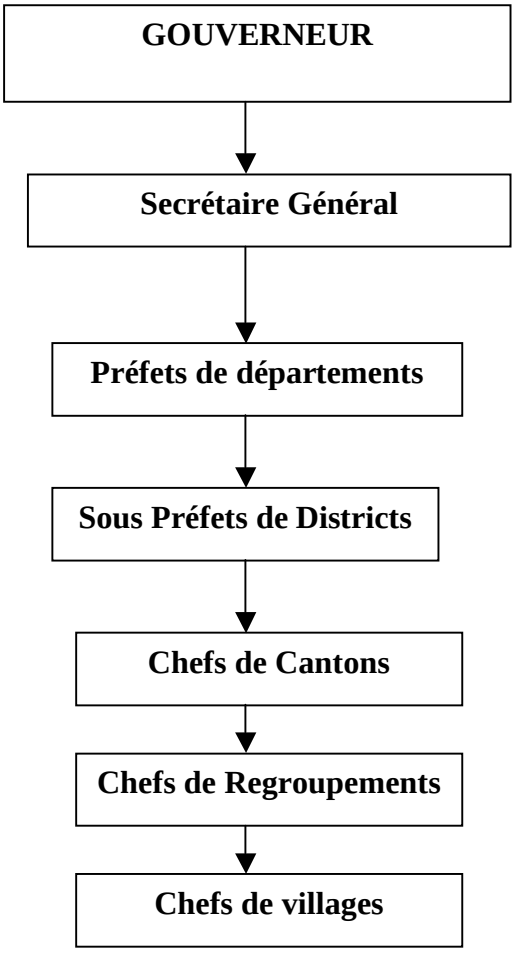

L'ORGANIGRAMME DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

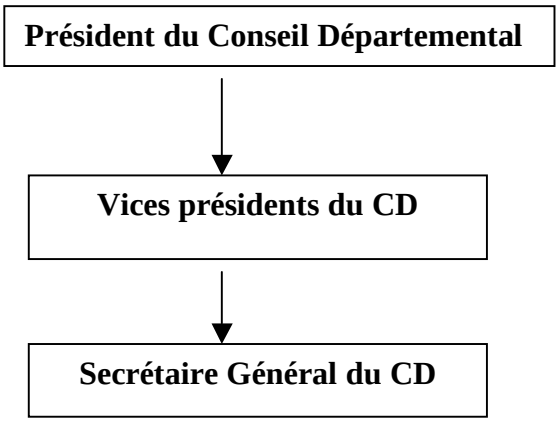

L'ORGANIGRAMME DE LA COMMUNE DE PORT-GENTIL

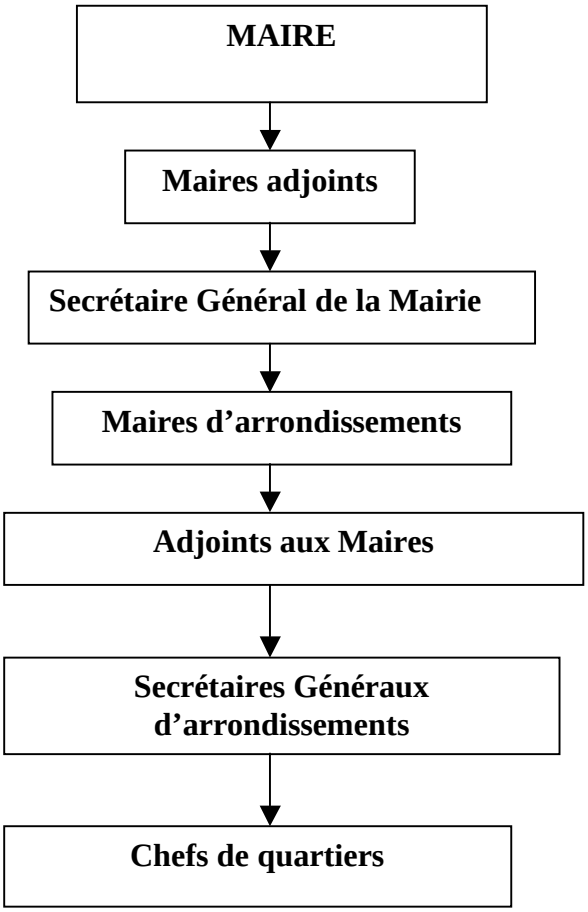

III. LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

Situé dans un bassin sédimentaire, la province de l'Ogooué-Maritime regorge de potentialités en ressources naturelles diversifiées telles que le pétrole, le gaz naturel, les sels, sable et quartz, la latérite, l'eau, l'argile, la faune aquatique, la flore, la faune animalière. La richesse de son sous-sol et de son sol ont contribué à l'amener au rang de premier contributeur, avec l'Estuaire, à la création de richesses nationales.

A. Potentialités économiques de la province

La province de l'Ogooué-Maritime dénombre quatre principaux secteurs économiques :

1. Les hydrocarbures

C'est le moteur de l'économie locale en terme de premier pourvoyeur d'emploi, de première ressource d'exportation et de transformation en produits finis et semi finis (kérosène, lubrifiants, fuels, gaz, bitume, …).

2. La forêt

Jadis premier secteur de l'économie, elle pourvoie un grand nombre d'emplois à travers les entreprises industrielles (Cora Wood, Compagnie des Bois du Gabon) qui s'occupent de la production (Okoumé, Ozigo, Mbilinga, etc.), la transformation (plaquage, bois de charpente), la commercialisation et les exportations. On dénombre également des entreprises artisanales qui se

livrent à la production (Okoumé, Ozigo, Mbilinga, etc.), la transformation (plaquage, bois de charpente, meubles et ameublements), la commercialisation et quelque fois à l'exportation.

3. L'agriculture, l'élevage, et la pêche

Agriculture

Malgré la faible couverture provinciale due à une insuffisance des moyens de transports et à une carence en voies de communications fiables, il faut noter que la province compte en matière agricole de grandes plantations de produits alimentaires tels que la banane plantain, la banane douce, le tarot, le manioc, qui constituent une activité économique assez importante et une ressource alimentaire de première nécessité pour un grand nombre de populations de la province. Cette activité est pratiquée dans les trois départements de la province.

L'activité maraîchère se développe beaucoup à Port-Gentil. Elle permet de ravitailler le marché local en produits : tomate, salade, gombo, aubergines, oseilles, épinards. Cette production est le fait de la société **AGRIPOG** et de quelques petits maraîchers installés autour de la Commune de Port-Gentil.

Elevage

Il existe également une petite unité d'élevage de volaille (FAVOM) qui couvre uniquement la ville de Port-Gentil en produits avicoles (y compris la production des œufs frais).

Pêche

L'Ogooué-Maritime se singularise par son caractère lagunaire, lacustre et maritime. Les ressources halieutiques sont riches avec la présence d'espèces aquatiques rares et protégées (baleines, lamantins, tortues géantes, crustacés,…). La pêche se repartit en deux pôles à savoir, le pôle industriel et le pôle artisanal :

- Le pôle industriel regroupe quelques armateurs et chalutiers tels que Amerger. C'est un sous-secteur naissant qui présente un avenir certain. Il est appelé à s'affermir au fil des ans car c'est la première source de protéines pour les populations. La production exportée et la vente locale se font sous forme de surgelés. La pêche industrielle se localise sur la façade maritime des trois départements.

- Le pôle artisanal est le domaine privilégié des « ouest africains ». La forme de pêche qui la caractérise s'effectue surtout dans les rivières, les lacs et les lagunes. Les produits sont vendus frais, séchés, fumés ou salés. Elle se localise pour la majeure partie dans les trois départements.

On dénombre tout de même quelques nationaux qui sont le plus souvent regroupés dans des coopératives. Tel est par exemple le cas à Omboué avec le Centre Communautaire de Pêche d'Etimboué dont le but est la conservation et la vente du poisson. Ce centre gère aussi une structure de production de glace. Une structure similaire existe aussi à Port-Gentil dans le département de Bendjè.

4. L' écotourisme

L'activité du tourisme dans la province de l'Ogooué-Maritime existe dans le cadre de l'écotourisme avec des parcs nationaux naturels (petit et grand Loango) dans les trois départements de la province et le parc animalier privé de Port-Gentil (le Ranch) qui est ouvert au public.

La pêche sportive pratiquée dans les trois départements spécialisée avec le grand Tarpon que l'on ne retrouve qu'au Costa Rica, le Barracuda, le Rouge, le Mérou, etc.

Dans la mesure où les grandes espèces animales des forêts des trois départements sont protégées (crocodiles, tatous, éléphants, tortues luths), les touristes ne peuvent se contenter que des séances de safari photos.

5. Les infrastructures de communication

La province de l'Ogooué-Maritime est desservie par voie aérienne à partir de ses trois départements. Toutefois, les aéroports de Port-Gentil (Bendjé) et de Gamba (Ndougou) présentent de meilleures dispositions pour une bonne navigation aérienne. En effet, ces deux infrastructures bénéficient d'un entretien plus régulier. En ce qui concerne le transport par eau, les voies de communication fluviale et maritime sont toutes deux utilisées. La première sert à relier généralement les localités de la province entre elles. Tandis que la seconde est utilisée pour le transport entre l'Ogooué-Maritime et l'Estuaire d'une part et l'Ogooué-Maritime et l'étranger d'autre part. Cette dernière réalité indique bien qu'il existe un port dans la province et celui-ci est situé à Port-Gentil.

Les voies de communication par route sont quasi inexistantes pour relier les trois départements entre eux et l'ensemble de la province avec le reste du pays. Seules les voies aérienne, maritime et fluviale permettent la circulation des personnes et des biens. Malheureusement, ce secteur ne donne pas entière satisfaction aux populations. Aujourd'hui, les moyens d'acheminement des biens et des personnes entre les départements se résument par la présence des pirogues de fortunes, de quelques bateaux vieillissants, ainsi que des embarcations qui sont propriétés des entreprises pétrolières privées (Total Gabon et Shell Gabon essentiellement).

La qualité des communications reste appréciable dans l'ensemble et tous les réseaux de communication GSM sont présents dans la province.

6. Les services d'accompagnement du développement local

La province de l'Ogooué-Maritime bénéficie de la présence de services essentiels au développement. Le réseau des banques et des compagnies d'assurance y est très bien représenté. L'Office National de l'Emploi (ONE) est présent dans la province et ses services sont assez sollicités dans le domaine du conseil, d'une part et de la formation ciblée de l'autre.

TABLEAU N°3 : Principales entreprises réparties par secteur d'activité et département

ENTREPRISES	SECTEUR D'ACTIVITÉ	DÉPARTEMENT
SHELL GABON	Pétrole brut	Ndougou (Gamba)
SOGARA	Raffinage	Bendjé (Port-Gentil)
SBOM	Production de boissons	Bendjé (Port-Gentil)
AMERGER	Pêche industrielle	Bendjé (Port-Gentil)
CORA WOOD	Industrie du bois	Bendjé (Port-Gentil)
TOTAL GABON	Pétrole brut	Bendjé (Port-Gentil)
SCD LOANGO	Transport aérien et tourisme	Etimboué (Omboué)
SEEG	Eau et électricité	Bendjé (Port-Gentil)
CBG	Exploitation forestière	Etimboué (Omboué)
MARINES SERVICES	Sous-traitant pétrolier	Bendjé (Port-Gentil)
SCHLUMBERGER	Sous-traitant pétrolier	Bendjé (Port-Gentil)
SCORE	Commerce	Bendjé (Port-Gentil)
CECA-GADIS	Commerce	Bendjé (Port-Gentil)
AGRIPOG	Agriculture et production de fleurs	Bendjé (Port-Gentil)
PERENCO	Pétrole brut	Bendjé (Port-Gentil)
GABON MECA	Papeterie	Bendjé (Port-Gentil)
GABON TELECOM	Télécommunications	Bendjé (Port-Gentil)
AGENCE CENTRALE	Concessionnaire automobile	Bendjé (Port-Gentil)
SATRAM	Transport maritime et transit	Bendjé (Port-Gentil)
SNBG	Commerce du bois	Bendjé (Port-Gentil)
OPRAG	Gestion et manutention portuaire	Bendjé (Port-Gentil)

B. Difficultés et contraintes économiques

1. Les déplacements à Port-Gentil

Compte tenu du poids central que joue cette ville au niveau du développement de la province, il apparaît, en dépit des améliorations observées sur la qualité des principales artères de déplacement à l'issue des fêtes du 17 août 2005, que beaucoup reste à faire pour que la route dans la commune donne entière satisfaction aux usagers. Cette situation est aggravée par les inondations qui sont récurrentes à cause des voies de canalisation qui sont obstruées, ce qui gène la bonne circulation dans certaines zones de la ville en période de pluie.

2. Les difficultés de transport

La rareté des moyens de transport sécurisés par eau, ainsi que la spécificité du transport aérien font que les coûts du transport sont élevés. Cela est surtout vrai pour le transport des marchandises. Il arrive par ailleurs que pour des raisons naturelles (bancs de sable, baisse du niveau des eaux) certaines destinations ne puissent être desservies par voie fluviale pendant des heures ou même quelques jours. Tout cela entraîne une véritable tension inflationniste.

3. Le faible soutien aux coopératives et ONG

Il n'existe quasiment pas de système de financement et d'encadrement technique au profit des petites initiatives locales.

4. L'adduction d'eau et d'électricité

En dehors de l'extension du réseau d'adduction d'eau et d'électrification qui est encore insuffisante en direction des nouvelles zones d'installation à Port-Gentil, il est observé des coupures de courant qui commencent à devenir fréquentes et qui pénalisent énormément les opérateurs économiques.

5. La formation

Une offre de formation professionnelle existe dans la province, mais les capacités d'accueil sont faibles pour les centres les plus performants, alors que pour les autres les filières de formation retenues ne tiennent pas compte des besoins du marché du travail. Ce qui fait que les produits qui sortent de ces dernières structures risquent d'aller grossir les rangs des chômeurs.

6. Le manque de soutien aux PME/PMI

La difficulté d'accès aux marchés publics pour les entreprises de petites et moyennes taille est un problème, surtout que les nationaux évoluent généralement dans cette catégorie d'opérateurs économiques.

7. Le niveau général élevé des prix

Toutes les études entreprises dans le domaine montre que la province de l'Ogooué-Maritime est la plus chère du pays. De même, il est clairement établi que c'est le coût d'acheminement des marchandises qui est principalement à l'origine de cette situation générale. Toutefois, en ce qui concerne les biens de consommation finale des ménages, l'on pense également que les niveaux élevés de la rémunération versée dans le secteur pétrolier occasionne régulièrement une hausse des prix fasse à une offre de produits qui n'arrive pas à satisfaire la demande.

C. Actions à entreprendre

Pour doter la province de l'Ogooué-Maritime d'un environnement propice au développement des affaires et par la même occasion améliorer les conditions de vie des populations, il semble opportun de :

- renforcer l'entretien des routes secondaires dans la capitale économique et d'amorcer un véritable programme de curage des caniveaux ;
- voir avec la SEEG les possibilités d'extension des infrastructures d'électrification et d'adduction d'eau dans les quartiers des communes afin de généraliser l'accès à l'eau et à l'électricité. Dans les départements, l'installation de dispositifs d'hydraulique villageoise et des panneaux solaires contribuerait à l'amélioration de l'attractivité économique de ces zones ;

- étudier les meilleurs moyens à mettre en œuvre pour favoriser le développement de l'offre de transport fluvial et maritime. Cette action pourrait se mener en deux étapes pas nécessairement exclusives : d'abord mieux organiser les acteurs existants, ensuite voir avec les potentiels investisseurs les conditions qui leur permettraient de s'installer dans ce secteur crucial pour le développement de la province ;

- intensifier la culture maraîchère qui présente une rentabilité certaine compte tenu du temps de récolte qui y est relativement court (3 à 6 mois en fonction des cultures) ;

- informer les opérateurs de la pêche artisanale sur les directives récentes en matière de pêche ;
- initier les pêcheurs sur les métiers spécifiques de la transformation de poisson et développer une sorte de formation des formateurs pour garantir un appui constant aux bénéficiaires ;

- développer un système de micro-crédit adapté et efficace pour soutenir les petites initiatives privées ;

- restructurer les entités de formation professionnelle existantes, notamment le CFPP de Port-Gentil qui présente une plus grande capacité d'accueil à l'image du Centre de Formation Industriel qui a une approche de travail qui assure une insertion professionnelle de la grande majorité de ses étudiants à l'issue de la formation. Le secret pour atteindre ce résultat est la qualité de la formation, le travail alterné en entreprise et donc l'implication du secteur privé ;

- développer les infrastructures minimales qui permettraient une éclosion plus rapide du secteur du tourisme. Cela favoriserait la mise en valeur des efforts entrepris par les pouvoirs publics dans la conservation de l'environnement, puisque les populations parties prenantes à cet effort verraient les retombées du respect de la discipline de préservation de la faune et la flore ;

- renforcer les capacités opérationnelles des collectivités locales en matière de montage de projets, de plaidoyer et de recherche d'appui pour résorber les difficultés rencontrées par leurs administrés en matière de transport, santé, éducation, loisirs, accès aux centres multimédias, etc ;

- promouvoir le développement du secteur privé par le biais des PME/PMI en militant par exemple pour le cas spécifique du secteur BTP à l'application des dispositions prévues dans le cadre de la sous-traitance à l'occasion de l'attribution des marchés publics aux grandes entreprises ;

- amplifier l'action de l'ONE (Office National de l'Emploi), notamment les programmes qu'il offre pour la reconversion des anciens salariés. Plusieurs anciens travailleurs du secteur pétrolier nourrissent toujours l'espoir de retrouver un emploi dans le secteur dans lequel ils ont évolué avant la récession qui a frappé le secteur pétrolier à la fin des années 1990. L'ONE peut offrir à cette catégorie de personnes la possibilité de servir dans d'autres domaines après une brève formation.

IV. LA SANTE ET LE BIEN-ETRE SOCIAL

A. Carte et couverture sanitaire

Selon l'ordonnance 1/95 du 14/01/1995 portant organisation et fonctionnement du ministère de la santé publique et le décret 00488 portant création, organisation et fonctionnement des directions régionales de santé (DRS), au niveau de la province de l'Ogooué-Maritime, le secteur de la santé est dirigé par un directeur régional de santé nommé par décret pris en conseil des ministres suivant les textes ci-dessus cités.

TABLEAU N°4 : Répartition des formations sanitaires publiques par type

FORMATION SANITAIRE	EFFECTIF
Centre Hospitalier Régional	1
Hôpital	1
Centres médicaux	4
Centre médical social	1
Dispensaires	33
Infirmeries	11
Cases de santé	6
Pharmacie	1
Secteur des grandes endémies	1
Soins maternel et infantile	1
Centre de traitement ambulatoire	1

Source : COSP

La disponibilité des structures sanitaires publiques entre les départements ne montre pas des écarts énormes. En effet, en ce qui concerne les dispensaires par exemple, le département de Bendjé se retrouve logiquement avec plus de structures (19) alors que les deux autres départements restants enregistrent chacun 8 établissements.

S'agissant de l'administration sanitaire, la direction régionale de santé et la coordination provinciale du PNLS se localisent encore une fois au niveau de Port-Gentil.

L'ORGANIGRAMME ET L'ORGANISATION DU SECTEUR

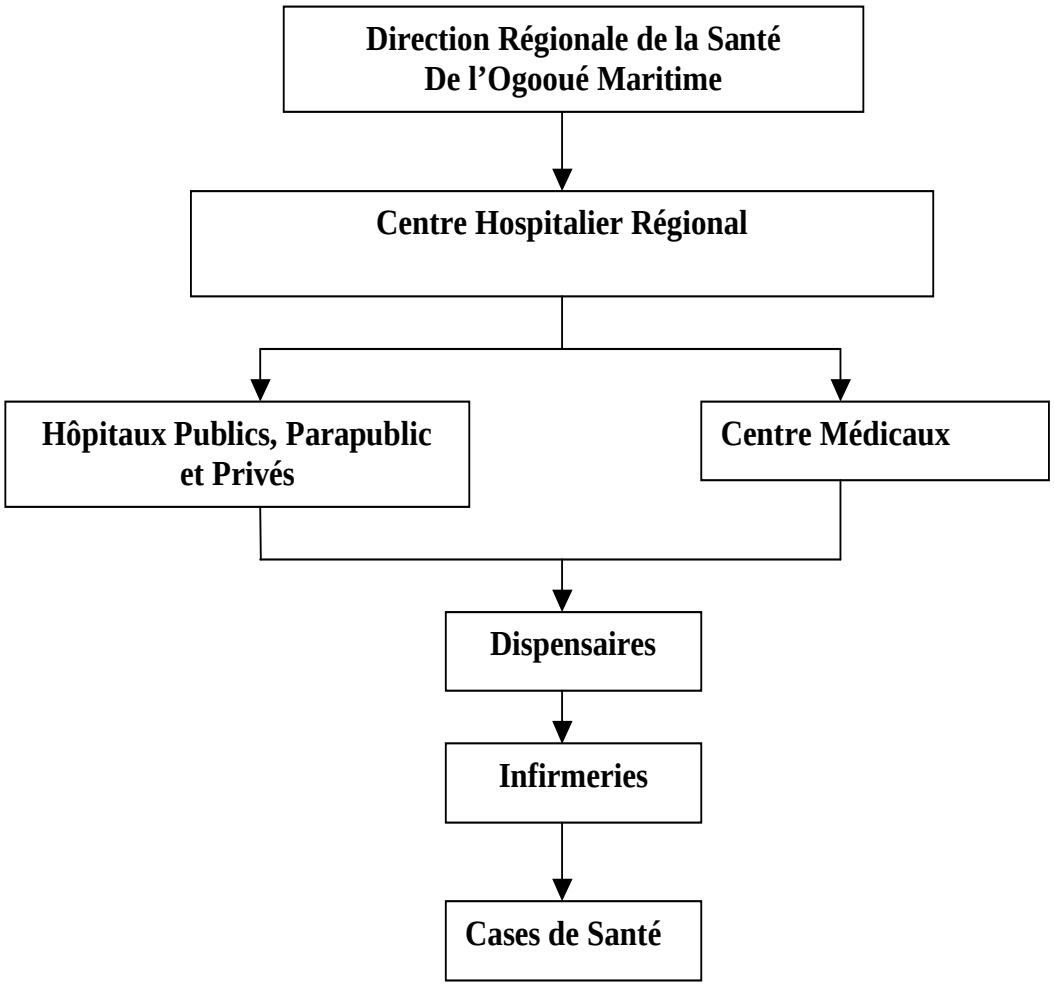

La structure sanitaire de référence au niveau provincial est le Centre Hospitalier Régional de Port-Gentil situé à Tchengué. C'est à ce titre que l'hôpital provincial se réfère au centre hospitalier régional pour les cas compliqués. Selon la même logique, les dispensaires se réfèrent aux centres médicaux ; tandis que les infirmeries et les cases de santé transfèrent les malades présentant des cas graves vers les dispensaires.

1. Les services et infrastructures sanitaires

TABLEAU N°5 : Effectif des personnels de santé du secteur public par catégorie professionnelle

CATÉGORIE PROFESSIONNELLE	EFFECTIF
Médecins (toutes spécialités)	26
Techniciens supérieurs (toutes spécialités)	15
Adjoints techniques (toutes spécialités)	31
Sages femmes	22
Infirmiers diplômé d'Etat	30
Infirmiers assistant	114
Assistant médical	1
Aide soignant	1
Agents génie sanitaire Hygiène Publique	5
Secrétaires de santé	12
Total	**257**

Source : COSP

2. Les services affiliés sociaux et privés

Les structures et services sociaux qui sont rattachés aux structures sanitaires

- l'hôpital Paul Igamba de la CNSS ;
- le service social de la Mairie ;
- le dispensaire Grand Village Rissonga ;
- le dispensaire Ondeno.

Les structures socio sanitaires privées de la province

- la clinique Marie Biviga ;
- la clinique Bilongu ;
- le centre médical de Total Gabon ;
- le centre médical de Shell Gabon ;
- le centre de santé Azizet Nondi.

3. Les programmes existants

- la lutte contre la mortalité maternelle ;
- la lutte contre la mortalité infantile ;
- le programme national de lutte contre le VIH/Sida ;
- le projet MSP/Unicef/Total Gabon (Juillet 2006-juillet 2008) ;
- le programme élargi de vaccination ;
- le programme national de lutte contre le paludisme (distribution de moustiquaires imprégnées aux femmes enceintes et enfants de moins de 5 ans).

B. Analyse des problèmes et difficultés du secteur

L'examen de la situation du système sanitaire dans l'Ogooué-Maritime révèle un certain nombre de dysfonctionnements qui se situent à différents niveaux :

1. Sur le plan institutionnel

On observe :

- la lourdeur dans le traitement des dossiers administratifs du personnel, occasionnant ainsi des retards dans l'avancement (à l'ancienneté ou après stage) et pour l'intégration du nouveau personnel ;
- la quasi absence de dispositif de motivation du personnel ;
- la faiblesse des moyens alloués à l'entretien de la majorité des infrastructures construites par l'Etat ;
- l'irrégularité de l'alimentation en eau et électricité de certains bâtiments du système sanitaire provincial ;
- les difficultés d'assainissement en milieu hospitalier avec les problèmes qui se posent pour évacuer et de traiter les ordures, notamment au niveau du CHR de Port-Gentil ;
- la grande faiblesse des dotations budgétaires allouées au fonctionnement des centres médicaux et autres structures de santé.

2. Au niveau du plateau technique

Le constat récurrent est :

- l'absence d'équipements de travail adéquats pour bien faire fonctionner les structures médicales existantes ;
- l'inexistence dans plusieurs cas de l'offre de services essentiels tels que : la radiologie, le laboratoire, le bloc opératoire ;
- l'insuffisance de petits matériels.

3. Au niveau de la logistique

La principale insuffisance provient de l'absence de moyen de transport. En effet, l'enclavement géographique de certaines zones rend difficile l'accès aux soins. Celui-ci pénalise aussi bien le personnel soignant qui ne peut pas s'approvisionner en médicaments et autres petits matériels, que les usagers dans les villages qui ont souvent du mal à trouver des embarcations pour se rendre à l'hôpital.

4. Au niveau structurel

On observe :

- la pauvreté qui sévit dans la province et particulièrement à Port-Gentil, rend l'accès aux soins difficile à une grande proportion de la population. En effet, le chômage et le coût souvent élevé du transport, des consultations, des hospitalisations et des médicaments en sont les principales raisons ;

- le dénuement économique d'une partie de la population serait un des facteurs qui favorise une propagation rapide du VIH/Sida ;
- le manque de déontologie observé chez le personnel de santé constitue un véritable problème qui n'honore pas cette catégorie d'agent de développement ;
- le manque de personnel de santé spécialisé. On se rend compte que plusieurs spécialités de médecine ne disposent pas de spécialistes localement, limitant ainsi une fois de plus l'accès aux soins car les évacuations sanitaires ne sont pas à la portée de tous ;
- le problème de logement se pose régulièrement pour le personnel affecté.

C. Actions prioritaires

1. Le renforcement des capacités techniques du personnel de santé

Celui-ci passe nécessairement par la promotion de :

- la formation des formateurs du personnel de la santé ;
- le recyclage du personnel existant ;
- l'organisation de séminaires de formation ;
- l'affectation du personnel spécialisé.

2. L'amélioration des conditions de vie du personnel

Il faut pour cela que :

- le service en charge des ressources humaines veille à l'effectivité des avancements automatiques du personnel et à l'intégration rapide des nouveaux agents dans la fonction publique ;
- les structures sanitaires qui en ont les moyens mettent en place un système interne de primes d'incitation pour encourager les personnels les plus dévoués ;
- l'installation des personnels de santé affectés dans la province soit facilitée par les responsables des services d'accueil.

3. La réhabilitation des structures de base

Elle concerne principalement :

- la réfection des structures de base tels que les dispensaires qui se trouvent dans un état de délabrement avancé ;
- l'extension de certains centres médicaux dont les capacités d'accueil sont faibles par rapport à la demande continuellement en hausse.

4. L'amélioration de l'équipement des structures sanitaires

Il s'agit:

- du renouvellement des petits matériels qui font défaut ou qui sont usés ;
- de la réhabilitation ou du renouvellement de l'essentiel du plateau technique ;

- de la dotation des structures sanitaires en équipements informatiques ;
- de l'augmentation de l'acquisition de moyens roulants compatibles avec les besoins réels exprimés sur le terrain pour les structures basées surtout à Port-Gentil. Pour les autres (dans les départements) étudier les voies et moyens qui peuvent permettre de les doter d'embarcations et de carburant nécessaire pour augmenter leur autonomie de déplacement.

5. L'adoption d'un programme d'action sanitaire régional

Ce programme, qui doit être strictement en phase avec la politique nationale de santé va viser :

- le redéploiement des crédits de fonctionnement pour accroître les capacités des structures de santé à assurer l'entretien de leurs locaux et autres équipements ;
- la recherche de stratégies propres à développer de nouveaux partenariats avec les organismes internationaux pour une meilleure prise en charge des fléaux sociaux (tels que le paludisme, le VIH/Sida/IST, et les maladies endémo épidémiologiques)
- le renforcement de la sensibilisation des populations sur les fléaux sus cités ;
- l'accélération de la lutte contre les épidémies par la poursuite d'une couverture vaccinale totale.

6. L'appui des organismes de lutte contre le VIH/Sida

- le renforcement de la campagne de sensibilisation et d'information ;
- l'appui technique des structures associatives qui luttent contre le VIH/SIDA (exemple : le Bon Samaritain, la Croix Rouge) ;
- l'accompagnement des personnes atteintes par la maladie.

7. Le renforcement de l'offre de soins

- La création d'un service d'aide médicale d'urgence (SAMU).

V. L'ÉDUCATION

Comme dans toutes les autres provinces du pays, le système éducatif de la province de l'Ogooué- Maritime repose sur 4 cycles d'enseignement notamment le cycle pré-primaire, les cycles primaire, secondaire et supérieur. Ces cycles sont regroupés dans trois ordres d'enseignement :

- enseignement public (l'Etat) ;
- enseignement confessionnel (catholique, protestant, islamique et alliance chrétienne)
- enseignement privé laïc (les particuliers).

Les départements ministériels chargés de la question de l'éducation au Gabon sont : le ministère de l'Education Nationale, le ministère de l'Enseignement Supérieur, le ministère de la Formation Professionnelle, le ministère des Affaires Sociales et le ministère de la Famille.

A. Organisation

Sur le plan éducatif, le système en vigueur dans la province de l'Ogooué-Maritime est régie par la loi 16/66 d'août 1966 d'une part, la loi 21/84 fixant les règles applicables à l'enseignement privé et le décret 15/83 fixant les conditions d'habilitation à fonder, d'ouverture et de reconnaissance d'utilité publique d'un établissement privé, d'autre part. L'organisation du système éducatif de la province de l'Ogooué-Maritime se présente comme suit :

1. l'Inspection Déléguée d'Académie (IDA)

L'Inspecteur Délégué d'Académie (IDA) est le régulateur au niveau administratif et pédagogique de tout le système éducatif dans la province. Il est le représentant du Ministre

de l'Education Nationale dans la localité et veille à l'application de la politique éducative du gouvernement au niveau provincial. L'IDA est le conseiller du gouverneur sur les questions relevant de sa compétence. Il dispose d'un cabinet composé d'un personnel propre qui lui est affecté pour l'appuyer dans la réalisation de ses activités. Par ailleurs, les personnes employées dans les services suivants sont sous son autorité, il s'agit :

- du service de la carte scolaire ;
- du service chargé de la coordination des activités d'éducation physique et sportive ;
- du démembrement de l'Institut Pédagogique National.

2. Les structures et autres services d'éducation

Au premier degré

• L'Ogooué-Maritime ne présente qu'une seule circonscription scolaire.
Celle-ci est dirigée par un inspecteur pédagogique du 1er degré, son cabinet est composé d'un personnel d'exécution et d'un chargé des examens et de conseillers.

• La base pédagogique
C'est une structure dirigée par un conseiller pédagogique qui est assisté par d'autres conseillers et de personnel d'appui.

• Les secteurs scolaires catholique et de l'alliance chrétienne
Ils sont dirigés par des conseillers pédagogiques qui sont assistés respectivement par un secrétaire administratif et un gestionnaire. ;

• L'antenne pédagogique
C'est une structure rattachée au secteur scolaire. Elle est dirigée par un conseiller pédagogique, assisté par un secrétaire administratif et des collaborateurs.

• L' école
Elle est dirigée par un directeur assisté des collaborateurs et des surveillants.

Au niveau de la province de l'Ogooué-Maritime, l'on dénombre 126 écoles réparties par localité conformément au tableau n°6 ci-après :

TABLEAU N°6 : Répartition des écoles primaires de l'Ogooué-Maritime par départements et selon l'ordre d'enseignement

DÉPARTEMENTS	PUBLIC	CONFESSIONNEL	LAÏC	TOTAL
Bendjé	26	13	58	97
Etimboué	10	3	0	13
Ndougou	10	0	6	16
Total	**46**	**16**	**64**	**126**

Source : M.E.N.

Au niveau local, l'éducation est soutenue par les collectivités locales grâce à des actions de construction d'écoles. C'est le cas des conseils départementaux de Bendjè, d'Etimbwé et de Ndougou. Cet effort est accompagné de la prise en charge des salaires des enseignants moniteurs auxiliaires, dans la commune de Port-Gentil par la mairie et dans les départements par les conseils départementaux.

Au second degré

Le second degré est constitué des établissements scolaires secondaires publics ou privés confessionnels et laïcs reconnus d'utilité publique ou non, qui se répartissent en lycées et collèges.
Les lycées sont dirigés par les proviseurs et ils sont assistés par :

- des censeurs ;
- des surveillants ;
- des intendants ;
- des secrétaires ;
- des économes ;
- des enseignants et du personnel de la main d'œuvre non permanente.

Les lycées qui existent sont des ordres d'enseignement public et confessionnel et se répartissent comme suit :

- le lycée Joseph Ambourouet Avaro (Port-Gentil/Bendjé) ;
- le lycée Thuriaf Bantsantsa (Port-Gentil/Bendjé);
- le collège Raponda Walker (Port-Gentil/Bendjé).

Les collèges sont dirigés par un principal assisté de :

- un directeur des études ;
- des surveillants ;
- des intendants ;
- des secrétaires;
- des enseignants et du personnel de la main d'œuvre non permanente.

Dans les établissements confessionnels, les terminologies collège et directeur ont été adoptées pour les distinguer du public. L' organisation de l'établissement reste identique.

TABLEAU N°7 : Répartition des collèges d'enseignements secondaires de l'Ogooué-Maritime par département et selon l'ordre d'enseignement

DÉPARTEMENTS	PUBLIC	CONFESSIONNEL	LAÏC	TOTAL
Bendjé	2	1	1	4
Etimboué	1	0	0	1
Ndougou	1	0	0	1
Total	**4**	**1**	**1**	**6**

Source : M.E.N.

N.B : Il n'est pas intégré dans ce tableau une dizaine de collèges d'enseignements secondaires qui ne sont pas reconnus au niveau de l'Education, mais qui pourtant exercent.

3. L'enseignement technique et professionnel

Cette catégorie d'enseignement compte quatre établissements qui sont tous situés à Port-Gentil, il s'agit de :

- l'école nationale de commerce de Port-Gentil ;
- le centre de formation et de perfectionnement professionnels ;
- le centre de formation industriel ;
- le lycée technique.

Ces structures de formation professionnel sont dirigées par des directeurs qui bénéficient de la collaboration de:

- chefs de travaux ;
- secrétaires administratives ;
- gestionnaires comptables ;
- formateurs ;
- personnel d'exécution.

4. Les indicateurs sur l'éducation

Analyse de la qualité de l'enseignement :

TABLEAU N°8 : Indicateurs sur l'accueil au secondaire

INDICATEUR	PUBLIC	CONFESSIONNEL
Ratios d'élèves par classe au secondaire	66	21
Ratios d'élèves par enseignant au secondaire	51	26

Les pourcentages aux examens et concours (année 2006) :

- CEPE : 72,3%
- BEPC : 48,2%
- BAC : 48,8%

Le taux d'analphabétisme : 21%.

5. Les programmes et appuis en matière d'éducation

Les programmes prioritaires en matière d'éducation au niveau de la province s'inscrivent dans le droit fil de la politique arrêtée par le gouvernement et dont l'objectif principal est l'éducation pour tous.

Dans la province de l'Ogooué Maritime, le développement du secteur est soutenu par certaines sociétés privées (Total Gabon, Shell Gabon, Perenco, Pro Equip…), mais aussi des ONG et associations comme le Rotary Club ou le Lion's club.

Parmi les actions entreprises à ce jour, on peut citer :

- l'appui à l'aquaculture dans certaines structures scolaires par Total Gabon ;
- la construction de la barrière, l'équipement en ordinateurs et en tables bancs du lycée Raponda Walker par Shell Gabon ;
- l'équipement en tables bancs et la dotation de fournitures scolaires à l'école du Cap Lopez (département de Bendjè) par l'Ambassade du Japon en 2006 ;
- la réfection de l'un des bâtiments de l'école publique du Parc des Fêtes par le Rotary Club en 2005 ;
- l'équipements en tables – bancs de l'école publique du Parc des Fêtes par le Lion's Club en 2006 ;
- l'initiation d'un projet sur l'alphabétisation des adultes en six mois par le Rotary Club de Port-Gentil. Ce projet qui a pour ambition de couvrir toute la province, a pour objectif de base la lutte contre l'exclusion sociale d'une tranche de la population analphabète. Il est soutenu techniquement par l'Inspection Déléguée d'Académie.

B. Les difficultés du secteur

1. Les difficultés institutionnelles

- insuffisance ou déficit en enseignants qualifiés dans les écoles à tous les niveaux ;
- insuffisance de formation pour les enseignants (stages, recyclages, séminaires) ;
- mauvaises conditions de travail et d'encadrement des enseignants dans leurs lieux d'affectation ;
- retard dans le suivi de la carrière administrative des agents de l'éducation nationale ;
- manque de revalorisation du métier d'enseignant dans la société (absence de décoration).

2. Les difficultés structurelles

- manque de logements pour les enseignants dans toutes les écoles de la province ;
- insuffisance des aires de jeux et d'équipements adéquats favorables au développement des activités socio-éducatives ;
- difficulté de déplacement dans la province ;
- insuffisance du nombre de salle de classes et d'enseignants aussi bien dans le primaire qu'au secondaire, ce qui a comme conséquence les effectifs pléthoriques dans les structures scolaires.

3. Les difficultés sociales

- le caractère payant de la scolarité dans le privé oriente la majorité des élèves dans les établissements publics qui voient ainsi leurs capacités d'accueil dépassées ;
- la fréquence élevée des arrêts précoces de la scolarité chez les jeunes filles à cause des grossesses précoces et chez les garçons, pour raison de recherche de survie.

La pauvreté qui sévit dans la province et singulièrement à Port-Gentil serait à l'origine des problèmes et dysfonctionnements observés dans ce domaine du système scolaire.

C. Les actions prioritaires

- construire des logements pour les enseignants ;
- en effet, les enseignants éprouvent d'énormes difficultés à se loger dans leurs différents lieux d'affectation. Ce qui affecte considérablement leur rendement professionnel.
- construire des salles de classes supplémentaires pour désengorger les établissements surchargés ;
- doter les établissements scolaires d'aires de jeux pour favoriser le développement des activités socio-éducatives ;
- former et affecter dans les établissements scolaires les enseignants dans les matières où le déficit est flagrant ;
- veiller au suivi régulier des dossiers administratifs des enseignants, particulièrement ceux affectés à l'intérieur du pays ;
- construire des internats dans les établissements qui accueillent beaucoup d'élèves en provenance des départements éloignés et qui sont de conditions modestes ;
- dans les grands centres urbains, plusieurs élèves proviennent des familles démunies et parfois des départements éloignés des localités qui abritent les établissements d'accueil. Ces conditions rendent difficile la poursuite des études de manière sereine. Aussi, la construction de ces lieux d'accueil favorisera l'égalité des chances et une amélioration de la réussite d'un plus grand nombre;
- promouvoir une aide à la scolarisation des enfants issus des familles démunies **;**
- construire au moins une école primaire et un collège supplémentaire dans chaque arrondissement, particulièrement aux 1er, 2ème et 4ème arrondissement ;
- créer une filière sur les métiers de la mer au lycée technique de Port-Gentil ;
- doter les établissements scolaires publics de vidéothèques et bibliothèques ;
- créer de nouveaux établissements scolaires dans les zones de forte densité de population à Gamba et Omboué, puis les doter de plateaux sportifs ;
- promouvoir la mise en place des structures socioculturelles dans tous les départements, en particuliers à Ndougou et dans l'Etimboué ;
- réhabiliter la case d'écoute publique de Ngady située dans le quartier du même nom dans le 1er arrondissement de Port-Gentil ;

- appuyer les initiatives de certaines ONG et autres associations ou acteurs locaux en matière sociale pour aider les populations dans une situation de précarité à surmonter au mieux leurs difficultés. Les structures comme le Centre Humanitaire pour la Promotion Sociale (CHUPS), l'Espace CyberPog, sont des exemples à suivre dans ce domaine.

VI. L'ENVIRONNEMENT

A. Le potentiel environnemental de la Province

1. Les cours d'eau

La province de l'Ogooué-Maritime renferme plusieurs cours d'eau. L'ogooué est le plus important d'entre eux. Il prend sa source dans les plateaux Batéké dans le Haut-Ogooué, traverse tout le pays et vient se jeter dans l'océan atlantique à Port Gentil. Cet important cours d'eau possède de nombreux affluents qui irriguent toute la province.

2. Les parcs

Le parc national de Loango, la réserve d'Iguéla et le massif des monts de Doudou sont les principales composantes du complexe d'aires protégées de « Gamba ».

Le parc national de Loango couvre une superficie de 1550 km^2 dans laquelle s'intègre la reserve d'Iguéla. Il constitue un site unique au monde pour ses populations d'éléphants, buffles, hippopotames, gorilles et panthères qui fréquentent les plages du Parc et même n'hésitent pas, dans certains cas, à plonger dans les eaux de l'océan. Ses lagunes abritent des populations importantes de lamantins.

Le parc national de Moukalaba-Doudou d'une superficie de 4500 km^2 comporte des habitats très divers : forêts tropicales humides, savanes arbustives, mosaïques et prairies des monts Dou-Dou, formations karstiques, immenses marécages à papyrus, et embouchure du fleuve Nyanga. Certaines parties du Parc comptent les densités de gorilles les plus élevées du pays et les habitats variés favorisent une grande diversité d'espèces d'oiseaux, dont le rare Picatharte et la présence de mammifères rares au Gabon comme le Cobe Defassa.

3. Les forêts

On distingue deux types de forets : la grande forêt sempervirente du bassin sédimentaire côtier et la forêt inondée et marécageuse.

4. La faune et la flore

La province abrite un chapelet de réserves de faunes extrêmement riches. On retrouve dans les différents parcs une flore diversifiée adaptée aux zones humides, mais également une faune essentiellement composée d'insectes, d'oiseaux, de reptiles de batraciens et de poissons.

5. Le cadre institutionnel

Les grandes lignes de la politique du Gabon en matière d'environnement sont définies dans trois documents officiels :

- la loi n°1/82 du 22 juillet 1982 dite «Loi d'Orientation en matière des Eaux et Forêts» ;
- la «lettre de politique générale pour la forêt et l'environnement» du 1er juin 1992 ;
- la Loi n°16/93 du 26 août 1993 relative à la protection et à l'amélioration de l'environnement, dite Code de l'Environnement».

La loi n°1/82 du 22 juillet 1982 dite «Loi d'Orientation en matière des Eaux et Forêts» est la référence sur les questions de législation et de réglementation en matière d'environnement. En effet, elle traite de toutes les problématiques en la matière et c'est véritablement les efforts pour leur application qui restent à promouvoir.

B. Les services provinciaux et leurs rôles

1. Le service de l'environnement

La création tardive d'un service provincial de l'environnement n'a pas permis de veiller à l'application des textes en vigueur.

Il a pour rôle de veiller à :

- la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles ;
- la lutte contre les pollutions et les nuisances ;
- l'amélioration et la protection du cadre de vie ;
- la promotion des nouvelles valeurs et activités génératrices de revenus liées à la protection de l'environnement ;
- l'harmonisation du développement avec la sauvegarde du milieu naturel.

2. Le service des eaux et forêts

Ses missions s'articulent autour de :

- la gestion rationnelle des écosystèmes forestières et fauniques parmi les activités connexes ;
- la lutte contre le braconnage et les coupes illégales de bois ;

- la protection de l'environnement afin de favoriser la reproduction des espèces animales et halieutiques ;
- la protection des coupes anarchiques de bois par les sociétés et les populations ;
- la gestion des parcs.

C. Les contraintes et difficultés

1. La gestion de déchets

- anarchie observée par les opérateurs économiques lors de l'évacuation de leurs ordures industrielles ;
- absence d'une décharge publique répondant aux normes requises en matière de traitement des ordures de toutes sortes ;
- manque d'un budget approprié aux collectivités locales pour la prise en charge correcte de la gestion des ordures.

2. L'assainissement

- récurrence des inondations après les pluies ;
- ensablement des caniveaux et des fosses ;
- non respect par les populations de la distance réglementaire de 6 m entre les habitations et les caniveaux;
- érosion progressive des côtes;
- arrêt de la politique de viabilisation des quartiers de Port-Gentil depuis les années 1980 ;
- enclavement des quartiers du fait du caractère sablonneux des voies d'accès, principalement à Port-Gentil.

3. L'eau

En zone urbaine, on relève :

- le coût relativement élevé à l'abonnement ;
- l'insuffisance des investissements pour étendre le réseau d'adduction d'eau.

En zone rurale, le constat indique que :

- en raison du faible entretien de l'hydraulique villageoise, certains points d'accès à l'eau potable sont fermés;
- à cause de l'éloignement, l'accès à l'eau reste difficile, voire impossible dans certains cas.

4. L'électricité

- le coût relativement élevé à l'abonnement ;
- les dangers liés aux branchements anarchiques ;
- l'extension du réseau encore insuffisant.

5. La protection des parcs nationaux

- développement touristique anarchique ;
- pêche industrielle illicite dans la zone tampon maritime ;
- risque de pollution pétrolière (marée noire) ;
- exploitation forestière et braconnage à l'intérieur des parcs ;
- octroi de permis d'exploration pétrolière dans les aires protégées.

D. Les actions prioritaires

En matière d'environnement, les principales priorités se résument :

1. En zone urbaine

- la création d'une société provinciale de collecte, de traitement et de recyclage des ordures ménagères ;
- à l'extension des réseaux d'adduction d'eau et d'électrification ;
- à l'aménagement de décharges publiques appropriées ;
- à la baisse des tarifs pour l'abonnement des populations à la SEEG ;
- au curage des fosses et des caniveaux ;
- à la création d'un réseau d'assainissement ;
- à la construction de passerelles pour éviter les eaux stagnantes ;
- à la maîtrise des gîtes à moustiques par la lutte anti-vectorielle ;
- à la mise en place d'une cartographie des zones inondables et inondées ;
- à la construction des latrines à fosses étanches (permet de protéger la nappe phréatique) ;
- à la mise en place d'une politique cohérente pour l'hygiène publique et l'urbanisation ;
- à la création des filières de traitement des déchets, qui intègrent la pré-collecte en vue de favoriser : le tri à la source, la récuperation, le recyclage, la valorisation des déchets par la création des « compostières » et la production de gaz (propane).

2. En zone rurale

- à la réhabilitation des pompes hydrauliques villageoises défectueuses ;
- à l'extension des réseaux d'adduction d'eau et d'électrification ;
- à la baisse des tarifs pour l'abonnement des populations à la SEEG.

3. En ce qui concerne spécifiquement la protection de l'environnement

Il faut favoriser :

- la mise en place des infrastructures appropriées, du personnel qualifié et des systèmes de gestion éprouvés pour une meilleure conservation des parcs ;
- la préparation et l'adoption du plan d'aménagement et de valorisation éco-touristique en coordination avec le secteur privé ;

- le contrôle fréquent de la pêche et de la chasse illicite ;
- la concertation entre les populations riveraines et les compagnies pétrolières ;
- le respect de la réglementation en vigueur en matière d'environnement.

VII. LA CULTURE

A. Les programmes existants

Il existe un service provincial de la culture et des arts. Suivant les périodes, on lui a également attribué la communication, la promotion des droits de l'Homme ou encore l'éducation populaire. Son programme d'action est tributaire de son ministère de tutelle et s'inscrit dans la politique gouvernementale en matière de culture, notamment à travers les « journées thématiques ». Faute de ressources aussi bien humaines, matérielles que financières, l'action de ce démembrement ministériel dépasse rarement les frontières de la capitale provinciale. Un projet de recensement du patrimoine culturel de la province a ainsi été abandonné, faute de crédits.

Depuis la disparition des cases d'écoute publiques gérées par le service provincial de la culture, celui-ci ne dispose pas de structures pouvant accueillir des événements culturels. Il ne dispose, en tout et pour tout, que d'une case d'écoute à Ngadi, un des quartiers populaires de Port-Gentil. Faute d'équipements, celle-ci est désormais active puisque transformée dernièrement en halte garderie par le Ministère de la Famille.

En l'absence de structures d'Etat, les lieux d'expression culturelle appartiennent à des entités privées. C'est le cas de l'Alliance franco-gabonaise, appartenant à l'association éponyme ou du foyer Roger Butin, propriété de Total Gabon.

L'Alliance franco-gabonaise, par exemple, organise régulièrement des expositions pour la promotion des peintres, des photographes et des sculpteurs, aussi bien locaux qu'étrangers. Elle accueille des conférences et organise même des projections de films dans une ville où les salles de cinéma ont disparu.

Quant à l'association sociale, sportive et culturelle de Total Gabon, elle accueille des concerts (artistes, chorales, etc.), des pièces de théâtre ainsi que des expositions ou des conférences.

En terme de structures, il y a, en projet, la création d'un musée doublé d'une Maison des Jeunes et de la Culture dont les travaux, lancés à l'occasion des fêtes tournantes de l'Indépendance de 2005, sont aujourd'hui arrêtés pour insuffisance de financement. Autre infrastructure attendue, c'est la livraison de la Salle polyvalente de la foire municipale Pierre Louis Agondjo Okawé, modulable et à capacité variable, dont on pense qu'elle aidera à résoudre le problème du manque de salle de spectacles à Port-Gentil.

A l'heure actuelle, la foire municipale Pierre Louis Agondjo Okawé, la Place de la Concorde, le gymnase de Total Gabon et les stades de la ville constituent les principaux sites susceptibles d'accueillir des événements culturels importants. On peut signaler, parmi les structures existantes, la bibliothèque municipale et le centre de documentation de la station provinciale de la Radio Télévision Gabonaise.

Pourtant, malgré les insuffisances constatées, les actions de valorisation de la culture de la province ne manquent pas. Parmi les plus significatives, on peut citer le FESTI-POG, initiative municipale au cours de laquelle pendant une semaine, les populations de Port-Gentil sont invitées à faire montre de créativité pour promouvoir leurs cultures. C'est l'occasion, non seulement pour les nationaux mais également pour les communautés amies vivant à Port-Gentil de présenter une partie de leur patrimoine culturelle. Dans le même registre, de nombreuses associations organisent des manifestations pour la promotion de l'artisanat local ou encore de l'art culinaire provincial (Lion's club).

La province participe activement aux initiatives culturelles nationales telles que : la journée internationale de la musique, la fête de la culture, etc.

Le projet avorté d'identification du potentiel culturel devait s'intéresser, entre autres, aux constructions coloniales. Il en existe quelques-unes à Port-Gentil, notamment des maisons sur pilotis.

B. Le potentiel culturel

Il est indéniable que le culte accompagne souvent le cultuel et le rituel, quand il ne se confond pas avec eux. C'est pourquoi les cultes sont de véritables réceptacles du patrimoine culturel. On ne sera donc pas surpris que nous nous appuyons sur les rites ou les cultes pour y puiser des éléments de conservation et de promotion de la culture.

1. Les danses

Les danses font partie intégrante de l'expression culturelle de la province ; une province où les danses modernes rivalisent avec celles des terroirs de l'Ogooué Maritime. On distingue :

- les danses génériques (sans initiations) : nkodjo, ivanga, ekounda, bwiti y'akowa, mangoumba, angomlagha, ékoda ou bolou (danse à l'accordéon) ;
- les danses initiatiques : ndjèmbè, bwiti, élombo, imbwiri, onombo, ayanda (en voie de disparition ; servait surtout à l'initiation des petites filles), okouyi (danseur masqué), mougoulou, mboumba y'iyano.

2. Les instruments de musique

La province de l'Ogooué-Maritime est certainement l'une des plus prolifiques en matière de produits musicaux (cassettes, cd, clips-vidéos…). Si les instruments modernes de musique ont la faveur des créateurs (guitares, synthétiseurs, etc.), la province ne regorge pas moins d'instruments traditionnels que quelques artistes essaient, tant bien que mal, à mettre en valeur. Ce sont essentiellement :

- les instruments à cordes : Ongongo ou moungongou (arc-en-bouche), Nwombi ou ngombi (cithare à huit cordes pincées) ;
- les instruments à vent : mpundji (cor à base de corne de buffle ou d'antilope), obémbé (cor à base de corne de gazelle, de buffle ou d'antilope) ;
- les instruments à percussion : obaka (lame de bois frappé avec des baguettes), les sonnailles et clochettes notamment imbouma (petites) et ngonga (grosses) qui sont utilisées dans la fabrication des ékopé (jupettes des danseurs et danseuses traditionnels), ntchéghé (castagnette) ;
- les tam-tams : itimba (gros tam-tam – soliste), ébandjouna (petit tam-tam – accompagnement), okengué (petit tam-tam d'aisselle généralement utilisé par les danseuses du ndjèmbè), nkuu (tam-tam d'appel) ;
- les instruments à lamelles pincées.

3. Les autres spécificités artistiques propres à la province

Ce sont :

- les costumes : ils concernent le plus souvent les tenues rencontrées au cours des cérémonies traditionnelles, notamment les danses ;
- les maquillages ;
- les coiffures ;
- l'habitat.

4. Le travail artisanal

Bien qu'en voie de disparition, la disponibilité d'un savoir faire dans des domaines précis reste perceptible dans certaines zones de la province. Ainsi, par exemple :

- la maîtrise des techniques traditionnelles de pêche tant sur la lagune qu'en haute mer est encore répandue ;
- le savoir faire pour le travail du bambou et du rotin en vue de la production d'objets d'arts existe encore, particulièrement à Omboué.

C. Les difficultés

Les problèmes qui freinent la promotion de la culture se résument dans la province :

- au manque des infrastructures ;
- à la grande inorganisation qui caractérise le secteur de la culture ;
- à l'insuffisance de moyens alloués pour la résorption des problèmes qui se posent au département de la culture.

D. Les actions prioritaires

Il conviendrait d'entreprendre dans l'immédiat :

- le recensement du patrimoine culturel à l'échelle de la province ;
- la mise en place de structures de promotion culturelle (salles, maison de la culture, CLAC) et la formation des ressources humaines appelées à animer ces structures ;
- les négociations nécessaires pour bénéficier de crédits suffisants afin de mettre en œuvre les actions de promotion culturelle inventoriées.

VIII. LES GROUPES VULNERABLES ET LE GENRE

La province de l'Ogooué-Maritime, plateforme de l'économie du pays accueille des populations de toutes origines et à un rythme parfois incontrôlé sans que les infrastructures d'accueil ne suivent. De ce fait, des fléaux de types nouveaux ont fait leur apparition, exposant ainsi les femmes, les enfants, les orphelins, les personnes à mobilité réduite (handicapés). La conséquence de cette situation est qu'il n'est plus rare de vivre aujourd'hui des scènes qui, autrefois pouvaient être inimaginables. Les phénomènes des enfants de la rue, l'abandon ou l'isolement des personnes âgées et autres handicapés, en un mot l'exclusion sociale sont de plus en plus fréquents.

A. Les programmes existants

De nombreuses initiatives sont développées pour venir en aide aux couches sociales les plus vulnérables. Ces initiatives se mènent aussi bien dans le cadre de la politique des autorités gouvernementales que sur la base de l'action altruiste de certaines personnes ou d'organisations.

1. Assistance et réinsertion sociale

On relève dans différents secteurs que :

- des aides financières à l'endroit des élèves nécessiteux dans les établissements secondaires de la province se font ;
- la mise en place des haltes garderies (des enfants de 0 à 5 ans) pour aider les jeunes filles mères à se prendre en charge est effective ;
- les allocations trimestrielles destinées aux jeunes filles mères se poursuivent ;
- le programme de protection et de réinsertion des enfants et des familles existe ;
- les programmes de prise en charge des filles et de la réinsertion des jeunes isolés sont développés respectivement par les ONG mission NISSI et CHUPS.

2. Secteur santé

Les programmes de Protection Maternelle et Infantile (PMI), élargi de vaccination (PEV) et de maternité sans risque (PMSR) existent.

3. Secteur éducation

- la disposition qui stipule que l'école est obligatoire pour tous les enfants (politique nationale de l'éducation) n'est pas fictive ;
- la réalisation des cours d'alphabétisation au sein de l'antenne provincial de l'éducation populaire se poursuit ;
- la mise en place du programme pédagogique APC au niveau des écoles primaires est effective.

4. Secteur économie

L'observation de la vulgarisation des associations et autres groupements socioculturels qui prônent l'entraide et développent un système de tontines. Les femmes sont souvent les plus actives dans ces organisations.

B. Les difficultés

Les principaux groupes vulnérables font face, chacun en ce qui le concerne, à divers aléas :

1. Les femmes

La situation de la femme n'est pas toujours enviable et parfois elle peut se dégrader considérablement sur les plans matériel, économique, moral ; les facteurs qui sont à l'origine de ce phénomène sont parmi ceux qui suivent :

- la perte des valeurs culturelles où la femme s'éloigne de plus en plus de ses racines ;
- l'abandon et le délaissement par les époux ;
- les grossesses précoces ;
- le regain des foyers polygames ;
- l'analphabétisme ;
- le manque de structures d'encadrement et d'éducation populaire ;
- la faiblesse de la culture des affaires.

2. Les enfants isolés

Il faut noter que cette catégorie de jeunes âgés de 0 à 21 ans ne peut pas être considérée comme indigente selon le code civil gabonais qui veut que chaque enfant soit placé sous l'autorité parentale. La problématique des enfants en situations difficiles prend de plus en plus de l'ampleur dans notre Province, les difficultés rencontrées ont trait essentiellement au :

- manque de structures d'encadrement en analphabétisation ;
- enlisement de l'autorité parentale ;
- manque de communication entre parents et enfants ;

- influence néfaste reçue de l'extérieur ;
- effets néfastes des médias et des nouvelles technologies ;
- implantation anarchique des salles de jeux électroniques ;
- faiblesse d'assistance sociale.

3. Les personnes âgées

Dans la société traditionnelle, la personne âgée bénéficiait d'une attention particulière mêlée d'une grande considération. Avec l'apparition de la pauvreté et la précarité due à une récession économique ayant entraîné de nombreuses pertes d'emploi, notamment dans les sociétés pétrolières et leurs prestataires, nous assistons au rejet de cette catégorie d'individus par les familles et la société. Cette situation découle :

- du rejet par le cercle familial ;
- du manque de politique d'assistance et d'accompagnement des personnes âgées ;
- du manque de foyer ;
- de la spoliation par les proches ;
- de la recrudescence des fausses croyances sur les personnes âgées ;
- du manque d'éducation familiale.

4. Les personnes à mobilité réduite

Cette catégorie de personnes connaît des difficultés pour accéder à un certain nombre de commodités essentielles ou à tout autre besoin. Les plus importantes restrictions s'observent au niveau :

- de l'accès à l'éducation et à la formation ;
- de l'accès à l'emploi ;
- du rejet des familles et le refus de la famille d'accepter l'état de l'enfant ;
- de l'accès aux soins médicaux ;
- de l'accès aux édifices publics ;
- des difficultés à se faire accepter en mariage.

5. Le rôle de la femme dans le pouvoir de décision

La femme en tant que pilier de la famille et de la société a un rôle prépondérant dans le processus de prise de décision. Aujourd'hui, les femmes occupent des postes de responsabilité importante dans la province de l'Ogooué-Maritime. Toutefois, le niveau global de la situation de la parité homme/femme, bien qu'en progrès, reste encore à améliorer. Ainsi, on observe favorablement que sur les 7 sénateurs que compte la province, 3 sont des femmes ; tandis que sur 23 maires que compte la commune de Port Gentil, 4 seulement sont des femmes.

C. Les actions prioritaires

Selon la catégorie de population, il serait opportun :

1. Pour les femmes

- que le Ministère de la famille renforce les capacités des associations de femmes et des communautés de base ;

- que la cellule d'écoute, d'éducation et d'encadrement des jeunes filles mères et des familles soit renforcée ;
- de mettre en place un partenariat tripartite entre le ministère de la famille, des affaires sociales et les services sociaux des collectivités locales ;
- de renforcer et vulgariser le programme d'alphabétisation.

2. Pour les enfants et orphelins

- de mettre en place des centres d'intérêt communautaires développés ;
- d'appuyer les écoles primaires de quartiers par la construction des aires de jeux ;
- de soutenir le programme de prise en charge et de réinsertion des mineurs isolés de l'ONG CHUPS ;
- de soutenir le programme de prise en charge des filles de l'ONG mission NISSI ;
- de mettre en place des cellules d'écoute, d'éducation et d'encadrement des enfants ;
- de renforcer le cadre réglementaire pour la protection des enfants.

3. Pour les personnes âgées

- d'apporter un appui aux ministères de la culture, la famille et des affaires sociales pour sensibiliser leur famille en vue de réserver un meilleur traitement aux personnes âgées ;
- de créer un centre d'accueil pour les personnes âgées abandonnées sur la base des enquêtes sociales.

4. Pour les personnes à mobilité réduite

- de former les personnes concernées ;
- de construire des rampes en milieu scolaire et pour l'accès aux édifices publiques ;
- de mettre en place des structures de soins primaires adaptés aux personnes handicapés ;
- de mener des actions d'éducation populaire sur la présence de l'handicapé dans la circulation routière.

5. Pour les démunis

- de mettre en place une politique d'incitation à l'initiative privée au sein des services sociaux et de la société civile ;
- d'harmoniser le système éducatif en intégrant des programmes d'apprentissage dès le cycle primaire (activités manuelles).

IX. LE PROFIL GENERAL DU PAYS

Le Gabon en bref

Pays situé dans le golfe de Guinée, à cheval sur l'équateur, le Gabon est limité au Nord-Ouest par la Guinée Equatoriale, au Nord par le Cameroun, à l'Est et au Sud par le Congo-Brazzaville et à l'Ouest par l'Océan Atlantique sur 800 km. Faiblement peuplé avec 1,5 millions d'habitants, il s'étend sur 267 667 km^2. Disposant d'un climat équatorial, la température moyenne varie entre 22° et 32° Celsius. Selon les régions, la pluviométrie varie de 1 500 à 3 000 mm d'eau par an. Le pays est recouvert à 85% par la forêt dense. On y compte plus de 400 espèces d'arbres et l'exploitation forestière constitue une ressource importante pour la nation, à côté des industries extractives (manganèse et surtout pétrole).

Le pays présente deux massifs montagneux principaux : les Monts de Cristal au Nord-Ouest et le massif du Chaillu au centre. L'Ogooué est le plus long fleuve du Gabon, car il le traverse sur 1200 km d'Est en Ouest.

Le Gabon est divisé en 9 Provinces administratives : l'Ogooué-Maritime (Port Gentil), l'Ogooué-Ivindo (Makokou), le Moyen-Ogooué (Lambaréné), le Haut-Ogooué (Franceville), le Woleu-Ntem (Oyem), l'Ogooué-Lolo (Koula Moutou), Ngounié (Mouila), Nyanga (Tchibanga) et l'Estuaire (Libreville). D'autres niveaux du découpage administratif indiquent que le pays est partagé en : 47 départements, 152 cantons, 50 communes et 26 districts. On dénombre également 3304 villages.

La population est répartie selon 48 ethnies. Le français est la langue officielle, bien que de nombreux dialectes soient couramment employés (fang, téké, punu, nzébi,...).

En terme de développement humain, les performances du Gabon sont faibles, son classement (2002) au 117ème rang en est l'illustration. Le déficit des conditions sociales des populations est flagrant puisque quelques indicateurs montrent que :

- Sur le plan sanitaire : l'espérance de vie est de 54 ans, la mortalité infantile de 60/1000 et la mortalité maternelle est de 519/100.000. La mortalité infanto-juvénile (2000) est de 87 décès pour 1000 habitants, tandis que la mortalité infantile est de 57 décès. La progression du VIH/Sida dont le taux de prévalence est estimé à 8,1% est préoccupante à tel enseigne qu'un Ministère pour la lutte contre cette pandémie a été créée en 2006 ;
- Sur le plan de l'éducation : malgré un taux de scolarisation du primaire qui est parmi les plus élevés de l'Afrique francophone, le système éducatif se caractérise par la faiblesse des rendements internes, car les taux de redoublement et d'abandons y sont élevés. En effet, le pourcentage de redoublants dans l'enseignement primaire représente 34,8%

en 1995/1996 et 34,5% en 1996/1997. La proportion de redoublants apparaît plus élevé au CP1 et au CE1, par exemple : sur 1000 élèves inscrits, 69,5% terminent l'année de CP1 et 22,9% achèvent avec succès le cycle primaire.

La politique agricole a fourni des résultats peu convaincants à ce jour, car le secteur d'activité de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche qui emploie près de 41% des actifs occupés ne contribue que pour 5% au PIB. Cette situation participe à entretenir la pauvreté qui touche 1/3 de la population du pays.

Bien que marginal dans l'économie du pays, le tourisme est désormais considéré comme un secteur porteur. La richesse en matière de biodiversité mondialement reconnue du Gabon ne peut que favoriser l'écotourisme. Cette forme de tourisme devrait drainer une part de plus en plus importante du tourisme occidental «de qualité». Les atouts indéniables du pays peuvent engendrer des retombées positives, tant du point de vue développement économique local que celui de la promotion des cultures et des écosystèmes gabonais. Selon cette logique, le Président de la République a pris en 2002 la décision de créer par décrets les 13 parcs nationaux suivants : la Lopé, Akanda, Plateaux batéké, Monts Birougou, Monts de Cristal, l'Ivindo, Loango, Mayumba, Minkébé, Moukalaba-Doudou, Mwagné, Pongara, Waka. Ils couvrent 29.200 km^2, soit 10.8% du territoire national.

Le défi de la création des parcs étant réalisé, le challenge de la mise en valeur d'attraits et de services touristiques, en étroite collaboration avec les populations locales et les investisseurs privés, est la prochaine étape à surmonter.

Depuis janvier 2006, le Gabon a adopté son DSCRP. Celui-ci propose un plan d'action qui se focalise sur les axes suivants : (i) la promotion d'une croissance forte, soutenue et bénéfique aux pauvres, (ii) l'amélioration des infrastructures, (iii) l'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux essentiels et (iv) l'amélioration de la gouvernance.

Au plan politique, le pays est indépendant depuis 1960 et, depuis lors, il jouit d'une grande stabilité politique et sociale. La Constitution de la République Gabonaise instaure un régime semi-présidentiel. Le pouvoir exécutif est bicéphale, avec une prépondérance du Président de la République. Le Gouvernement conduit la politique de la Nation, sous l'autorité du Président de la République et en concertation avec lui. Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Le pouvoir législatif appartient au Parlement qui comprend deux chambres : l'Assemblée nationale et le Sénat.

X. LES INDICATEURS CLÉS

Superficie :	267 667 km²
Population :	1 517 685 habitants (2003)
Pourcentage de la population urbaine :	80%
Densité de la population :	5,67 habitants/ km2
PIB courant:	3 792,1 milliards de FCFA (2004)
PIB par habitant :	5 439 US$ (en 2004)
Taux de croissance (réel) :	2% (prévisions de 2005)
Incidence de la pauvreté :	33% (en 2005)
IDH :	0,635 (en 2003)
Rang par rapport à l'IDH :	117ème / 177 (en 2002)
Inflation :	2,0% (en 2005)
Contribution du primaire au PIB (avec pétrole)	51,77% (en 2004)
Contribution du pétrole au PIB :	43,67% (en 2004)
Contribution du secondaire au PIB :	9,10% (en 2004)
Contribution du tertiaire au PIB :	31,2% (en 2003)
Budget de l'Etat :	1 184,2 milliards de FCFA
Dette extérieure (stock) :	1 851,0 milliards de FCFA
Service de la dette publique :	523,5 milliards de FCFA
Monnaie :	Franc CFA (1Euro = 656 FCFA)
Taux de mortalité infantile :	60 décès pour mille (en 2000)
Taux de mortalité infantilo-juvenile :	87 décès pour mille (en 2000)
Taux de mortalité maternelle :	519 décès pour 100 000 naissances vivantes (en 2000)
Espérance de vie (à la naissance) :	54 ans (en 2003)
Taux net de scolarisation au primaire :	92,44% (en 2005)
Taux d'alphabétisation :	85,4% (en 2005)
Rendement interne du système éducatif :	Faible
Prévalence du VIH/Sida :	8,1%
Principales ressources du pays :	Pétrole, manganèse, fer, diamant, bois, café, cacao
Langue officielle :	Français
Religions :	Animistes, Chrétiens et Musulmans
Devise nationale :	Union – Travail - Justice

XI. LISTE DES SIGLES ET ABREVIATIONS

AOF	:	Afrique Occidentale Française
APE	:	Association des Parents d'Elèves
ART GOLD	:	Appui aux Réseaux Territoriaux pour la Gouvernance Locale et le Développement
CENAP	:	Centre National Anti Pollution
CFPP	:	Centre de Formation et de Perfectionnement Professionnel
CHL	:	Centre Hospitalier de Libreville
CIM GABON	:	Cimenterie du Gabon
CLAC	:	Centre de Lecture et d'Animation Culturelle
CNSS	:	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
COMILOG	:	Compagnie Minière de l'Ogooué
COMUF	:	Compagnie d'Uranium de Franceville
COSP	:	Cellule d'Observation de la Santé Publique
DSCRP	:	Document Stratégique de Croissance et de Réduction de la Pauvreté
ENAM	:	Ecole Nationale d'Arts et Manufactures
EAULECO	:	Eau de Léconi
EGEP	:	Enquête Gabonaise sur le Suivi et l'Evaluation de la Pauvreté
ENIF	:	Ecole Nationale des Instituteurs de Franceville
IDA	:	Inspecteur Délégué d'Académie
IDH	:	Indice de Développement Humain
IGAD	:	Institut Gabonais d'Appui au Développement
INSAB	:	Institut Supérieur d'Agronomie et de Biotechnologie
IST	:	Infection Sexuellement Transmissible
MI	:	Ministère de l'Intérieur
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PIB	:	Produit Intérieur Brut
PME	:	Petite et Moyenne Entreprise
PMI	:	Petite et Moyenne Industrie
PNLS	:	Programme National de Lutte contre le SIDA
PR	:	Présidence de la République
RGPH	:	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
ROG	:	Rougier Océan Gabon
SBHO	:	Société des Brasseries du Haut-Ogooué
SEEG	:	Société d'Energie et d'Eau du Gabon
SIAEB	:	Société Industrielle, Avicole et d'Elevage de Boumango
SIDA	:	Syndrome Immuno-Déficitaire Acquis
SMI	:	Santé Maternelle et Infantile
SOCOBA	:	Société de Construction et de Bâtiment
SODEPAL	:	Société de développement des Parcs de la Lékoko
SUCAF	:	Virus de l'Immuno-déficience Humaine
USTM	:	Université des Sciences et Techniques de Masuku
VIH	:	Virus de l'Immuno-déficience Humaine